



FOOT

Vendredi
13
Oct 2017

n°384

93

Fillofoot du 15 octobre 2017

Le premier Fillofoot de la saison 2017-2018 aura lieu le Dimanche 15 octobre 2017 au Complexe sportif Schwendy Schoneburg – rue Pierre Audat à Villepinte. Il marquera le début de la saison pour nos petites footballeuses en herbe.

Nous vous attendons le 15 octobre des 9h30 pour un plateau festif et ludique pour les catégories U6F à U11F.



infos District...infos District...infos District

INFORMATIONS GENERALES

PAGES 2 à 4 : Infos District

PAGES 4 à 8: PV Commission Sportive Générale

PAGES 9 à 15: PV Commission Départementale des Statuts et Règlements

PAGE 16 : Informations Générales du District

Le Stade de l'Est rejoint Montreuil en tête du championnat de D1

Match en retard de la 2ème journée du Championnat de D1 Seniors entre le FC Solitaires et le Stade de l'Est et c'est le Stade de l'Est qui s'est imposé sur le score de 2 buts à 1 grâce à des buts de Manu Miranda (25e) et Amirouche Belkaid (60e). Deuxième victoire en 2 journées pour le stade de l'Est qui rejoint Montreuil en tête du classement.



Réaction du coach du Stade de l'Est:

ELU DE PERMANENCE :

Madame Angélique RENAUD sera à votre écoute durant ce week-end pour tous les problèmes que vous pourriez avoir lors de vos rencontres des **14 et 15 octobre 2017**.

Vous pouvez la contacter au **06 50 13 11 45**.



infos District...infos District...infos District

Coupe de France : exploits de la Courneuve, du SDUS et du BMSF, élimination de Drancy, Ville-momble et de Noisy

Le BMSF avait donné le ton samedi dernier en créant l'Exploit face à l'équipe de l'AS Poissy. Les hommes d'Alain M'boma ont tenu en échec le pensionnaire de National 2 sur le score de 1 but partout grâce à une réalisation de Victor Mendy avant de s'imposer aux tirs aux buts. Aubervilliers, le Red star, la Courneuvienne et Saint-Denis seront également présents au 6e tour :



[La suite de l'article: ici](#)

Les lois du jeu de U6 à U13

En cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez les modifications apportées sur les lois du jeu en football à effectif réduit.

Ces règles sont à appliquer pour la saison 2017-2018 sur vos plateaux et critères.

Connaitre et appréhender les lois du jeu font partie des compétences à développer chez le jeune footballeur.



[Lois du jeu:](#)

CFF1 MINEUR MODULE U9

Nous vous rappelons qu'il reste des places pour le CFF1 Mineur module U9 du 30 au 31 Octobre 2017 qui se déroulera à Noisy-le-Sec.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter la technique par téléphone au 01-48-19-89-40 ou par mail: technique@district93foot.fff.fr

Commission Sportive Générale

13 Octobre 2017

Réunion du 13 Octobre 2017

Nouveau décompte des points à partir de cette saison :

Match gagné : **3 points**

Match nul : **1 point**

Match perdu : **0 point**

Erreur administrative de la part du club : **0 point**

Pénalité, forfait : **-1 point**

Feuille de Match Informatisée

Toutes les catégories sont concernées par la FMI hormis les Critériums U13, U11 et U16 F pour cette saison.

Les matches de Coupes s'effectuent sur format papier.

- **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

Commission Sportive Générale

13 Octobre 2017

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Matches remis

Seniors

D2 A Tremblay Fc 2/Bourget Fc : date à fixer
D2 A Fc Montfermeil 2/Fc Bourget : 12/11/17
D3 A As Paris/Ofc Pantin 2 : 12/11/17
D3 A Fc Coubronnois/Af Bobigny 3 : 22/10/17
D3 A Af Bobigny 3/As Paris : 17/12/17
D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17
D5 A St Denis Fc/Cs Vaujours 2 : 22/10/17
D5 A As Plaine Victoire/Championnet Sports : 12/11/17
D5 A As Plaine Victoire/St Denis Fc : 17/12/17
D5 A As Victory/Paris Sport Culture : 12/11/17
D5 C Antillais Paris 19è/Acs Jwa Di Jwé 93 : 12/11/17
D5 C Montreuil Souvenir/Js Paris : 21/10/17

U19

D1 Cs Villetaneuse/Rsc Montreuil : 22/10/17
D1 Espérance Paris 19è/Fc Bourget : date à fixer
D2 B Tremblay Fc/As La Courneuve : 22/10/17
D3 C So Rosny/Esc Paris 20 : 22/10/17
D3 C Vaujours Fc/Fc Romainville : 22/10/17
D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17
D3 B Espérance Paris 19è 2/Usm Audonienne : 12/11/17
D3 C Vaujours Fc :Af Paris 18 : 12/11/17

U17

D2 A Af Epinay 2/Villemomble Sports 2 : 12/11/17
D3 B Gournay Fc/Antillais Paris 19è : 12/11/17

Commission Sportive Générale

13 Octobre 2017

U15

D2 A Red Star Fc 2/Cosmos Fc : 21/10/17
D3 A As Bondy 2/Es Stains : 21/10/17
D3 A Vaujours Fc/Fc Aulnay : 21/10/17
D4 A Sfc Neuilly 2/Gournay Fc : 21/10/17
D4 B Af Paris 18/Csm Ile St Denis : 21/10/17
D4 D Af Bobigny 4/As Paris : 21/10/17
D4 D As Paris/Ja Drancy 4 : date à fixer
D4 D Antillais Paris 19è/Sevran Fc 2 : 21/10/17
D5 A Uf Clichois 3/Af Paris 18 3 : 7/10/17
D5 A Uf Clichois 3/Fc Romainville 3 : date à fixer
D5 C Esc Paris 20/Ca Romainville 2 : date à fixer
D5 A Usm Gagny 2/Uf Clichois 3 : 21/10/17
D5 B Ofc Pantin 2/Esd Montreuil 2 : 7/10/17
D5 B Fc Romainville 4/Bagnolet Fc 2 : 21/10/17
D5 B Ol Montmartre Sports/Championnet Sports : 21/10/17
D5 C Fc Pantin/Esc Paris 20è : 20/1/18
D5 D Gournay Fc 2/Fc Villepinte 2 : 7/10/17
D5 E Af Paris 18 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 7/10/17
D5 E Antillais Paris 19è 2/Af Paris 18 2 : 21/10/17
D5 E As Porte de Bagnolet/Flamboyants de Villepinte 2 : date à fixer
D5 E Antillais Paris 19è 2/Pierrefitte Fc 2 : 13/1/18

Anciens

D3 A Antillais Aulnay/Uf Clichois 2 : 12/11/17
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/So Rosny 2 : 12/11/17
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/Martinique Guadeloupe : 17/12/17
D3 A Figui Armpd/Crampons Parisiens : 17/12/17

Super Vétérans

Poule C Esd Montreuil 2/Fc Villepinte 2: date à fixer
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 22/10/17
Poule D Espérance Aulnaysienne/As Mur Rideau : date à fixer

Futsal

D1 Ab St Denis/Es Parisienne : date à fixer
D1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : date à fixer
D1 Drancy Futsal 2/Cité Sport Culture : date à fixer
D1 Blanc Mesnil Sf/Drancy United : date à fixer
D1 Sporting République/Noisy le Grand Futsal : date à fixer
D1 As La Courneuve 2/Ac Montreuil : date à fixer
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal 2 : date à fixer
D1 Cité Sport et Culture/Sporting République : date à fixer
D1 Noisy le Grand Futsal/As La Courneuve 2 : date à fixer
D1 Noisy le Grand Futsal/Paris Lilas Futsal : date à fixer
D1 Sporting République/Ab St Denis : date à fixer

Commission Sportive Générale

13 Octobre 2017

D2 A Sevrans Fu 2/Paris Lilas Futsal 2 : date à fixer
D2 A Paris Sport Culture/As Romilly : date à fixer
D2 A Espoir 18/Neuilly Futsal 2 : date à fixer
D2 A Espace Jeune Charles Hermite 2/As Montreuil Bel Air : date à fixer
D2 A As Romilly/Paris Lilas Futsal 2 : date à fixer
D2 A Sevrans Fu 2/As Jeunes Aulnay : date à fixer
D2 A Bagnolet Fc 2/Fc Sevrans : date à fixer
D2 A Vivacité/Fc Sevrans : date à fixer
D2 A Fc Sevrans/Espoir 18 : date à fixer
D2 A Vivacité/As Jeunes Aulnay : date à fixer
D2 A Espoir 18/As Montreuil Bel Air : date à fixer
D2 A Espoir 18/Vivacité : date à fixer
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevrans : date à fixer
D2 A Fc Sevrans/As Jeunes Aulnay : date à fixer
D2 A As Montreuil Bel Air/Vivacité : date à fixer
D2 A Vivacité/As Romilly : date à fixer
D2 A Neuilly Futsal 2/Vivacité : date à fixer
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevrans : date à fixer
D2 B Paris Acasa 3/Cité Sport Culture 2 : date à fixer
D2 B Aulnay Nord Plus/Drancy Futsal 3 : date à fixer
D2 B Sport Ethique Livry/Fc Romainville : date à fixer
D2 B Sport Ethique/Sevrans FU : date à fixer
D2 B Pierrefitte Fc 2/Us Métro Paris Nord : date à fixer
D2 B Sevrans Fu 3/Cité Sport Culture 3 : date à fixer
D2 B Drancy Futsal 3/Paris Acasa 3 : date à fixer
D2 B Us Métro Paris Nord/Aulnay Nord Plus : date à fixer
D2 B Paris Acasa 3/Us Métro Paris Nord : date à fixer
D2 B Csc 2/Drancy Futsal 3 : date à fixer
D2 B Vue d'Ensemble/Us Métro Paris Nord : date à fixer
D2 B Vue d'Ensemble/Karma Fsc : date à fixer
D2 B Karma Fsc/Sport Ethique : date à fixer
D2 B Pierrefitte Fc 2/Karma Fsc : date à fixer
D2 B Sevrans Fu 3/Karma Fsc : date à fixer
D2 B Karma Fsc/Aulnay Nord Plus : date à fixer
D2 B Sevrans Fu 3/Tallulah : date à fixer
D2 B Tallulah/Vue d'Ensemble : date à fixer
D2 B Sport Ethique/Tallulah : date à fixer
D2 B Tallulah/Fc Romainville : date à fixer
D2 B Tallulah/Pierrefitte Fc 2 : date à fixer

Feuilles de matches en retard

1ère demande :

U19 D2 **Blanc Mesnil Sf 2/Cms Pantin** du 8/10/17
Futsal D2 B **Vue d'Ensemble/Sport Ethique Livry** du 7/10/17
U15 Coupe **Neuilly Plaisance Sports/Antillais Paris 19è** du 7/10/17
U15 Coupe **Enfants de la Goutte d'Or/Pierrefitte Fc** du 7/10/17

Commission Sportive Générale

13 Octobre 2017

U15 Coupe **Es Parisienne**/Fc Villepinte du 7/10/17
U15 Coupe **Ofc Couronnes**/Vaujourn Fc du 7/10/17
U15 Coupe **Flamboyants de Villepinte**/Cosmos Fc du 7/10/17
U15 Coupe **Noisy le Grand Fc**/Fc Romainville du 7/10/17

2è demande :

Seniors D4 B **Enfants de la Goutte d'Or 2**/As Stains 93 2 du 1/10/17
U17 D4 **Ass Noiséenne**/As Bondy 2 du 1/10/17
U17 D4 **Fc Pantin**/Us Paris 11 2 du 1/10/17
U15 D2 B **Fc Montfermeil 2**/Fc Bourget du 30/9/17
U15 D4 B **Es Parisienne 2**/Fcm Aubervilliers 2 du 30/9/17
U15 D4 D **Enfants de la Goutte d'Or**/Neuilly Plaisance Sports du 30/9/17

3è et dernière demande :

Coupe Seniors **CHAMPIONNET SPORTS**/Vaujourn Fc du 24/9/17
Coupe U17 **CHAMPIONNET SPORTS**/Ca Romainville du 24/9/17
Futsal D2 A **AS MONTREUIL BEL AIR**/Bagnolet Fc du 21/9/17

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 3 Octobre 2017

Présents : MM. Jack BLACHERE (Président), Marcel FRIBOULET, Jamal SOUADJI, Manuel COBO, Nordine BENSERRAI, Mohamed RAOUADI (CDA), Gérard VIVARGENT (CD).

Excusés : MM. Didier GIRAUDEAU, Olivier FOURRIER (CD).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Seniors

Coupe 52920.1 Usm Audonienne/Ofc Couronnes du 24/9/17

La Commission,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur la participation de M. Abderrahim AIT BELKAS de l'Usm Audonienne, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Usm Audonienne,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Après lecture du dossier de M. Abderrahim AIT BELKAS Lic.2328123554 de l'Usm Audonienne,

Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension suite à récurrence d'avertissements, à compter du 12/6/17,

Constatant que la rencontre de l'Usm Audonienne « 1 » venant immédiatement après la date de suspension de ce joueur est au 10/9/17 en Coupe de France Usm Audonienne/Pitray Olier Paris et que ce joueur a participé à cette rencontre ne purgeant pas son match de suspension,

Constatant que la rencontre suivante de l'équipe en rubrique de l'Usm Audonienne est au 17/9/17 Championnat D2 A Fa Le Raincy/Usm Audonienne,

Constatant que ce joueur a participé à cette rencontre et qu'il n'a toujours pas purgé son match de suspension,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique et que M. AIT BELKAS a joué ce match,

Considérant dès lors que M. Abderrahim AIT BELKAS a joué alors que suspendu,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit match par pénalité à l'Usm Audonienne (0 but) pour en attribuer le gain à l'Ofc Couronnes (1 but),

Dit Ofc Couronnes qualifié au titre du prochain tour,

Débite Usm Audonienne des frais de dossier,

Inflige un match ferme de suspension à M. Abderrahim AIT BELKAS Lic. 2328123554 pour avoir joué alors que suspendu, à compter du 16/10/17.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au dé-

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

roulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 A 50532.1 Neuilly Plaisance Sports 2/As Victory du 1/10/17

La Commission,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'As Victory sur un fait de jeu, l'arbitre accordant dans un premier temps un but pour l'As Victory puis se ravisant annulant ce but, pour la dire recevable en la forme,

Considérant que c'est un fait de jeu qui ne peut être assimilé à une faute technique d'arbitrage,

Considérant que le jeu n'ayant pas repris, l'arbitre était en droit de revenir sur sa décision,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite As Victory des frais de dossier,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U15

D4 A 50341.1 Gournay Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 23/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Gournay Fc susceptible de ne pas avoir respecté les quatre jours francs de qualification, pour la dire recevable en la forme,

Constatant que la réserve n'apparaît pas sur la feuille de match (FMI),

Constatant que le club réclamant affirme l'avoir posé sur la FMI, l'arbitre l'ayant fait signer en affirmant que celle-ci a bien été posée,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel qui confirme les écrits de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93,

Considérant que les dires d'un officiel doivent être retenus jusqu'à preuve du contraire,

Après lecture des licences de Gournay Fc,

Après lecture de la licence de M. Théo GARECHE Lic. 2546443826,

Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 22/9/17,

Après lecture de la licence de M. Thomas MARQUES Lic. 2547412640,

Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 25/9/17,

Après lecture de la licence de M. Théo COUTO Lic. 2545896402,

Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 19/9/17,

Après lecture de la licence de M. Maxime GAI Lic. 2547444025,

Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 27/9/17,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

Après lecture de la licence de M. Thomas VIRGILI Lic. 2545896402,
Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 19/9/17,
Après lecture de la licence de M. Samuel ALVES Lic. 2546197324,
Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 20/9/17,
Après lecture de la licence de M. Noah MUNDUTEGUY Lic. 2545973844,
Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 19/9/17,
Après lecture de la licence de M. Mohamed KERZAZI Lic. 2548128268,
Constatant que la date d'enregistrement de cette licence est au 20/9/17,
Considérant que tous ces joueurs n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique au regard de l'article 89 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Gournay Fc (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 (3 points, 1 but),

Débite Gournay Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 C 51837.1 Esc Paris 20è/Ca Romainville 2 du 16/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le club recevant a transmis un e-mail le 14 septembre informant qu'une autre rencontre avait lieu sur son terrain,

Constatant que la rencontre a été reportée mais qu'il a été demandé à l'Esc Paris 20è un justificatif de la Djs,

Constatant qu'après explications de ce club par un e-mail du 28 septembre, il s'avère qu'il doit confirmer ses rencontres de façon hebdomadaire auprès de la Djs, chose qu'il ne savait pas avant la rencontre en rubrique,

Considérant la division et la catégorie,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg,

Demande à l'Esc Paris à plus de vigilance sur l'organisation de ses rencontres.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

D5 C 51843.1 Fc Pantin/Esc Paris 20è du 23/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le club visiteur a subi une panne de véhicule transportant les joueurs au niveau de la Porte de Montreuil,

Constatant que seuls quatre joueurs ont pu gagner le stade, les autres étant arrivés une heure après l'heure du coup d'envoi par les transports en commun,

Constatant que l'Esc Paris 20è a alerté l' élu de permanence,

Constatant que ce club joint un devis de réparation du véhicule en panne,

Considérant que la responsabilité du club n'est pas engagée,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Anciens

Coupe 52814.1 Amicale Mauriciens/Antillais de Paris 19è du 24/9/17

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le club recevant affirme avoir présenté ses licences sur l'application Foot Compagnons mais que son adversaire voulait jouer avec des pièces d'identité et qu'il ne pouvait vérifier si ces joueurs étaient bien qualifiés,

Constatant que le club visiteur affirme avoir présenté les demandes de licences ainsi que les pièces d'identité de ses joueurs mais que son adversaire a refusé de jouer,

Constatant qu'au vu des noms des deux clubs sur la feuille de match, les joueurs des deux clubs étaient tous qualifiés,

Considérant la catégorie,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg avec un arbitre officiel à la charge des deux clubs.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

Forfaits

Coupe

U17 **Epp Gervaisienne** du 24/9/17
U17 **Ass Noisienne** du 24/9/17
U17 **Esd Montreuil** du 24/9/17
U17 **Fc Pantin** du 24/9/17
U17 **Bagnolet Fc** du 24/9/17
U17 **Fc Noisy le Grand** du 24/9/17
U17 **Usm Audonienne** du 24/9/17
U17 **Neuilly Plaisance Fc** du 24/9/17
U17 **Paris International** du 24/9/17
Anciens **Usm Gagny** du 24/9/17
Anciens **Crampons Parisiens** du 24/9/17
Super Vétérans **Es Parisienne** du 24/9/17

1^{er} forfait

Seniors D4 B Ass Noiséenne/**So Rosny 2** du 1/10/17
Seniors D5 A As Stains 93 2/**Js Bondy 2** du 1/10/17
Futsal D2 A Paris Lilas Futsal 2/**As Montreuil Bel Air** du 30/9/17
Futsal 2D A Espace Jeunes Charles Hermite 2/**Neuilly Futsal 2** du 30/9/17
Futsal D2 B Aulnay Nord Plus/**Paris Acasa 3** du 30/9/17
U19 D2 B Stade de l'Est/**Gournay Fc** du 1/10/17
U17 Coupe **Gournay Fc**/Fa Le Raincy du 24/9/17
U17 Coupe **Usm Audonienne**/Paris Sport Culture du 24/9/17
U17 Coupe Fc Romainville/**Cosmos Fc** du 24/9/17
U17 D1 Espérance Paris 19è/**Usm Gagny** du 1/10/17 (retard)
U17 D4 B Ofc Couronnes 2/**Fc Solitaires Paris Est 2** du 1/10/17
U17 D4 D Ca Romainville/**Uf Clichois 2** du 1/10/17
U15 D4 D Cs Villetaneuse 2/**As Paris** du 30/9/17
U15 D4 B So Rosny 2/**Es Parisienne 2** du 23/9/17
Anciens Coupe Ol Montmartre Sports/**As La Courneuve** du 24/9/17
Anciens D3 A Crampons Parisiens/**Tremblay Fc 3** du 1/10/17

2^e forfait

U15 D2 A Fcm Aubervilliers/**Usm Audonienne** du 23/9/17
U15 D4 C **Usm Audonienne 2**/As Bondy 3 du 23/9/17
U15 D5 A **Paris International**/Fc Aulnay 2 du 23/9/17
U15 D5 E **As Porte de Bagnolet**/As La Courneuve 2 du 23/9/17

Forfait général

Seniors D5 **Etoile Fc Bobigny**
U19 D3 A **Fc Coubronnais**
U17 D4 **Etoile Fc Bobigny**
U15 D 5 **Etoile Fc Bobigny**

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

Néant

Dossiers en cours

Seniors D5 B Fc Gournay 2/Ofc Couronnes 2 du 1/10/17 : Réserve de l'Ofc Couronnes sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe adverse, en attente de la feuille de match « papier ».

U15 D4 C St Denis Us 3/Usm Audonienne 2 du 30/9/17 : Match non joué, en attente du rapport de l'arbitre officiel, statué le 12/10/17

Futsal D1 Drancy Futsal 2/Ab St Denis du 23/9/17 : Evocation sur la participation d'un joueur de l'Ab St Denis susceptible de jouer sous fausse identité : Convocations pour le jeudi 12/10/17

Super Vétérans D Tremblay Fc 2/Flamboyants de Villepinte du 1/10/17 : Réserve de Tremblay Fc sur la participation de l'ensemble de l'équipe adverse n'ayant pas montré les documents règlementaires pour jouer la rencontre, en attente de la feuille de match « papier ».

Feuille de match Informatisée (FMI)

- . En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,*
- . En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*
- . En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

U15 D2 B **Stade de l'Est/Blanc Mesnil Sf 2** du 23/9/17

U15 D3 B **Uf Clichois 2/Drancy Fc** du 23/9/17

U15 D4 B **Cms Pantin/Fcm Aubervilliers** du 23/9/17

U15 D4 D **Epp Gervaisienne/Af Bobigny 4** du 23/9/17

U15 D5 B **Bagnolet Fc 2/Ol Montmartre Sports** du 23/9/17

Futsal D1 **Drancy Futsal 2/Ab St Denis** du 23/9/17

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Octobre 2017

Futsal D2 A **As Jeunes Aulnay/Neuilly Futsal 2** du 22/9/17
Futsal D2 **Paris Sport Culture/Sevrans Fu 2** du 25/9/17
Futsal D2 B **Vue d'Ensemble/Sevrans Fu 3** du 23/9/17
Futsal D2 B **Cité Sport Culture 2/Drancy Futsal 3** du 23/9/17
Futsal D2 B **Aulnay Nord Plus/ Fc Romainville** du 23/9/17

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Les dossiers du week-end du 7 et 8 octobre seront traités le 17 octobre après explications des clubs n'ayant pas eu recours à la tablette.

Les clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail peuvent se voir sanctionner pour absence d'explications



District de la Seine-Saint-Denis de Football
 12 rue Eugène Varlin
 93150 Le BLANC-MESNIL

secretariat@district93foot.fff.fr
<http://district93foot.fff.fr>

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication
 Claire JACOTOT

Rédaction
 Marina SAUVAGE

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
Directrice Administrative:	Mme. JACOTOT Claire
Accueil:	Mme. SAUVAGE Marina
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Responsable Financier:	M. LEFEBVRE Didier
Secrétaire Administrative:	Mme. SAUVAGE Marina
Arbitrage:	Mme. SAUVAGE Marina
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
Conseiller Départemental Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M. TARDIVEAU Didier
Mail: technique@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-48



LUNDI	10H / 13H	14H / 18H
MARDI	9H / 13H	14H / 18H
MERCREDI	9H / 13H	14H / 19H
JEUDI	9H / 13H	14H / 18H
VENDREDI	9H / 13H	14H / 19H